

# Résolutions 2016

---

## **AGA2016.01 Présence des agronomes dans les vergers pour un suivi rapproché auprès des producteurs**

Il est demandé :

- Aux Producteurs de pommes du Québec d'intervenir auprès des instances gouvernementales de manière à assurer la présence permanente d'un expert qualifié dans la production pomicole, et ce, pour chacune des régions pomicoles du Québec, notamment pour la région des Laurentides qui souffre du manque d'une telle ressource.
- À la Fédération régionale UPA Outaouais-Laurentides de faire les démarches auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) des Laurentides afin d'embaucher une ressource spécialisée en production pomicole.

## **AGA2016.02 Réinvestissement du gouvernement fédéral en recherche**

Il est demandé aux Producteurs de pommes du Québec d'intervenir auprès de AAC pour :

- Que le financement accordé à la recherche en agriculture soit maintenu afin de continuer à supporter l'innovation du secteur pour en assurer sa compétitivité et sa pérennité ;
- Que le gouvernement fédéral accorde un appui matériel et financier aux organisations du milieu qui désirent récupérer les sites afin de pouvoir poursuivre les travaux de recherche;
- Qu'AAC maintienne les postes des scientifiques qui sont en lien direct avec les producteurs agricoles et qui leur permettent d'effectuer de la recherche sur des questions liées à la production primaire et à l'amélioration de la compétitivité du secteur.

## **AGA2016.03 Hausse des frais de mise en marché**

Il est demandé aux Producteurs de pommes du Québec :

- D'évaluer la possibilité d'augmenter les frais de mise en marché de 25¢ à 50¢;
- D'évaluer s'il n'y aurait pas d'autres outils à explorer dans le fonds de mise en marché afin d'avoir un complément à l'utilisation de « l'Annexe H »;
- De sensibiliser les producteurs sur l'importance de cette décision pour l'avenir de notre Plan conjoint;
- D'alimenter les discussions lors de l'AGA en rendant disponibles aux producteurs tous les renseignements ou les données nécessaires sur le fonds de mise en marché;

- Consultation sur un projet de hausse des frais de mise en marché ou d'un outil alternatif pour favoriser une mise en marché ordonnée

#### **AGA2016.04 L'application du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) – volet agricole**

Il est demandé aux Producteurs de pommes du Québec d'intervenir avec les autres secteurs agricoles :

- Pour que le bureau des visas au Guatemala revienne aux procédures en vigueur en 2013. Il pourrait ainsi délivrer des permis de travail permettant aux travailleurs de changer d'employeur aux dates préalablement convenues;
- D'adapter la procédure à la réalité agricole afin que l'émission d'un nouveau permis de travail pour un TET puisse se faire dans un délai réduit de deux semaines comme il s'est fait suite à l'urgence reconnue par le gouvernement fédéral à la fin du mois d'août 2015;
- De demander que les travailleurs visés par le Programme des travailleurs étrangers temporaires – volet agricole n'aient plus de limite cumulative de temps travaillé au pays.

#### **AGA2016.05 Lacunes et délais de la RAMQ pour les travailleurs agricoles saisonniers**

Il est demandé aux producteurs de pommes du Québec d'intervenir auprès de la RAMQ pour :

- Intervenir sur la problématique entourant les lacunes de couverture des travailleurs agricoles saisonniers par la RAMQ et de faire des pressions auprès de la RAMQ afin d'obtenir le retour d'une attestation temporaire valide pour 14 jours sur demande et ce, dès l'arrivée au pays du travailleur agricole saisonnier.